

Du québécois à l'ontarois : aperçu général sur le français ontarien

Raymond Mougéon

Numéro 3, 1993

Le français, langue maternelle, en milieux minoritaires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004444ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004444ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mougéon, R. (1993). Du québécois à l'ontarois : aperçu général sur le français ontarien. *Francophonies d'Amérique*, (3), 61–78.
<https://doi.org/10.7202/1004444ar>

DU QUÉBÉCOIS À L'ONTARIOIS :
APERÇU GÉNÉRAL SUR LE FRANÇAIS ONTARIEN

Raymond Mougeon
Université York (Toronto)

La présente étude est consacrée au français de l'Ontario¹. Elle a pour but de fournir un aperçu de ses caractéristiques phonétiques, morphologiques, syntaxiques et lexicales, d'identifier les grandes tendances de son évolution et de faire état des facteurs historiques, démographiques et socio-psychologiques que l'on peut relier à ces caractéristiques linguistiques et aux tendances évolutives.

Il vaut la peine de mentionner qu'il y a environ douze ans, dans une revue destinée aux spécialistes des sciences de l'éducation et dans des journaux destinés au grand public, nous avons, à titre de linguiste, publié une courte présentation générale sur le français ontarien, dans laquelle nous signalions, entre autres, la nécessité et l'intérêt d'effectuer des recherches sociolinguistiques d'envergure sur cette variante méconnue et stigmatisée du français canadien². Cet appel n'est pas resté lettre morte, loin de là. Des recherches sociolinguistiques ont eu lieu (certaines sont encore en cours) et ont fourni un vaste ensemble de données scientifiques sur le français parlé en Ontario. À tel point que l'objectif que je me suis fixé dans le cadre de cette étude m'apparaît comme un défi de taille, d'autant plus que celle-ci est publiée dans une revue multidisciplinaire.

En plus de reposer sur les principales données de la recherche sociolinguistique sur le français ontarien, notre étude profitera aussi du double éclairage d'arrière-plan fourni par les recherches (socio)linguistiques sur le français québécois (français dont est largement issu le français ontarien) et par celles consacrées aux langues minoritaires (on sait qu'en Ontario, le français a le statut de langue minoritaire).

Le français ontarien : un provignement du français québécois

Les recherches sociolinguistiques sur le français ontarien font ressortir clairement le lien génétique étroit qui l'unit au français québécois. Bien que, durant son histoire plus ou moins récente, le français ontarien ait,

sans aucun doute, acquis des traits distinctifs qui le différencient de son « parent » québécois, il demeure une large congruence entre l'ontarais et le québécois. Seuls les Canadiens français aux « oreilles averties » peuvent, en se basant seulement sur les caractéristiques linguistiques du parler d'un locuteur qui leur serait inconnu, détecter ses origines franco-ontariennes. L'existence de nombreux points communs entre le québécois et l'ontarais s'explique par l'histoire du peuplement français en Ontario. La présence d'une communauté francophone en Ontario est en grande partie le résultat de plusieurs vagues migratoires en provenance du Québec (la première ayant débuté en 1850), coïncidant avec l'expansion de l'industrie forestière et minière (dans le nord et le moyen-nord de la province) et, plus tard, de l'industrie automobile dans le sud. Bien que, dans quelques localités, les Acadiens aient pu représenter, à partir des années trente, une proportion non négligeable des nouveaux arrivants francophones (notamment à Windsor, à Sudbury et à Toronto), leur afflux n'a pas été suffisamment intense pour entraîner l'adoption, dans ces localités, d'usages typiques du français acadien. Finalement, l'arrivée relativement récente à Toronto et à Ottawa de francophones qui ne sont pas nés en Amérique du Nord ne semble pas non plus avoir eu d'influence remarquable sur le français vernaculaire. Dans ces deux villes, les francophones de l'étranger constituent une part, somme toute, assez modeste de la population francophone locale et ils n'ont pas de contacts très étroits avec les Franco-Ontariens de souche.

Voyons brièvement quelques-unes des nombreuses caractéristiques phonétiques, lexicales et morphosyntaxiques que le français ontarien partage avec le québécois. En ce qui a trait à la prononciation, on mentionnera, au chapitre des consonnes : la coarticulation de sifflantes avec /t/ et /d/ devant les voyelles /y/ et /i/ (tu dis = [t^sy d^zi])³; le /r/ apical [r] prononcé avec le bout de la langue qui entre en contact avec le haut des dents (la raison [la l'ɛ :zɔ̃]), et qui subit actuellement, comme en québécois, la concurrence du /r/ uvulaire, son qui rappelle le /r/ des Parisiens⁴; le /h/ aspiré (dehors [dɛhɔ̃], la hache [la haʃ]), plus répandu en français ontarien qu'en français québécois⁵, qui constitue une subsistance d'une ancienne prononciation jadis commune en France; l'élision du /l/, notamment dans les pronoms et les articles (il les a mis sur la table [yɛzamisyatab])⁶, trait que le québécois lui-même partage dans une certaine mesure avec le français de France, etc. En ce qui concerne les voyelles, on peut mentionner : la diphthongaison des voyelles longues (les roses blanches [lɛl'o^wzblā^wf]), trait qui serait en partie hérité des patois ou des français régionaux du nord-ouest de la France⁷; la postériorisation (avec ou sans arrondissement des lèvres) du /a/ en finale de mot, (le Canada [lɛkanadɑ'] ou [lɛkanadɔ'])⁸; l'ouverture du son /ɛ/, également en finale de mot (le poulet [lɔpula']), trait typique de la prononciation parisienne au XVII^e siècle⁹; la conservation de l'ancienne prononciation [we] pour [wa] (trait typique du français de la France prérévolutionnaire) dans plusieurs mots qui incluent la séquence orthographique « oi » (moi [mwe])¹⁰.

Passons maintenant au vocabulaire. Pour ce qui est du lexique général, une consultation des concordances produites à partir de mes corpus linguistiques de français ontarien (notamment celui du français parlé à Welland, au sud de l'Ontario¹¹) révèle l'existence de nombreux mots également attestés en québécois. Mentionnons, entre autres, les mots *tralée* (« ribambelle » en français de France), *banc de neige* (« congère »)¹², *niaiseux* (adjectif ou substantif dépréciatifs qui n'ont pas d'équivalents exacts en français de France)¹³ *piastre* [pjas] (« dollar »), *vue* (« film »)¹⁴, *cave* (« sous-sol »), *musique à bouche* (« harmonica ») ou encore les variantes synonymiques *char/machine/auto/automobile/voiture* et *cenne(s)/sou(s)/cent(s)* et, finalement, un certain nombre d'emprunts à l'anglais, qui sont généralement des variantes synonymiques familières et/ou populaires : *checker* (du verbe *check*), synonyme de « vérifier »; *tough*, synonyme de « dur »; *poque* (de l'anglais *puck*), synonyme de « rondelle » (terme du hockey); *truck*, synonyme de « camion ».

Finalement, au chapitre de la morphosyntaxe, on peut signaler que, comme les Québécois, les Franco-Ontariens expriment, à la première personne du singulier, le futur immédiat à l'aide de deux variantes synonymiques : *je vas/m'as* (*je vais* est rare aussi bien en québécois qu'en ontariois) : *j'vas/m'as t'en parler plus tard*¹⁵. Ils utilisent aussi, comme leurs « cousins » québécois, entre deux propositions reliées par une relation large de cause à effet, la conjonction consécutive *ça fait que* (synonyme de « alors »), qui est souvent prononcée [fak(ə)] : *c'est trop cher, ça fait que je l'achète pas*¹⁶. En ontariois, tout comme en québécois, on emploie la préposition *chez* mais également plusieurs variantes de la préposition *sur* (*sur/su/d'sus*) devant les substantifs qui renvoient au domicile d'une personne (*j'ai passé la fin de semaine chez/su ma mère* : usage attesté en ancien et en moyen français), ou encore la préposition *à* (synonyme de « de ») pour exprimer la possession au sens large ou restreint (*la cousine à mon père* : vieil usage que l'on entend encore en français populaire hexagonal)¹⁷. Signalons aussi que dans les énoncés négatifs, la forme commune de l'impératif présent des verbes pronominaux, en français ontarien comme en québécois, est du type verbe + pron. tonique + pas : *inquiète-toi pas* (« (ne) t'inquiète pas » en français standard).

Divergence par rapport au québécois

Comme nous venons de le voir, il y a une large part de congruence entre le français québécois et le français ontarien. Cependant, il est également indéniable que, à la suite de son exportation en terre ontarienne, le français du Québec a progressivement acquis une coloration propre. Nous allons, tout d'abord, rendre compte des principaux changements sociologiques et politiques qui ont affecté la communauté franco-ontarienne et qui sont, sans doute, les causes majeures d'une telle divergence linguistique.

Montée du bilinguisme et de l'assimilation

Durant son histoire récente, la minorité franco-ontarienne a toujours constitué une proportion modeste de la population de l'Ontario (majoritairement anglophone). S'il y a plus d'un demi-million d'individus de langue maternelle française en Ontario, ils ne représentent que 5 % de la population de cette province. Le recensement canadien, qui définit le bilinguisme comme la capacité de soutenir une conversation dans les deux langues officielles du pays (le français et l'anglais), révèle qu'il y a 84 % de locuteurs bilingues chez les Franco-Ontariens et qu'il y a peu de différence entre le taux de bilinguisme des plus vieilles générations et celui des générations adolescentes (78 % contre 90 %). La montée du bilinguisme chez les Franco-Ontariens n'est donc pas chose récente. Elle est sans doute due en partie à leur statut de minoritaires (au sens démographique et économique). Dans un même ordre d'idées, le recensement national a révélé la présence au sein de la population ontarienne de langue maternelle française (c'est-à-dire les personnes ayant appris le français dans leur enfance et le comprenant toujours le jour du recensement) de plus de 25 % de personnes qui, en fait, ont appris cette langue en même temps que l'anglais! On a montré ailleurs que ce type de bilinguisme précoce n'est pas favorable au maintien du français, car ces personnes ont, par la suite, tendance à abandonner l'usage du français au foyer¹⁸. Ces statistiques générales cachent, cependant, des différences régionales et intergénérationnelles intéressantes. Ainsi, par exemple, dans la communauté franco-ontarienne très fortement majoritaire de Hawkesbury, la proportion générale des bilingues n'est que de 66 % alors que, dans la communauté franco-ontarienne très minoritaire de Pembroke, le pourcentage de bilingues est proche du seuil maximal, soit de 96 %¹⁹! Par ailleurs, une enquête menée au sein des jeunes générations franco-ontariennes a révélé l'existence de nombreuses personnes hautement bilingues (c'est-à-dire qui se considèrent capables de s'exprimer avec autant de facilité en français qu'en anglais, voire, pour certains, plus facilement en anglais qu'en français)²⁰. Ces faits expliquent sans doute pourquoi plusieurs chercheurs ont découvert, d'une part, que le bilinguisme est une dimension importante de l'identité franco-ontarienne, notamment au sein des jeunes générations et, d'autre part, qu'il y a un taux élevé et croissant de mariages linguistiquement mixtes (mariage avec un anglophone) au sein de la population franco-ontarienne²¹. Le haut niveau de bilinguisme des Franco-Ontariens a probablement eu pour effet de les rapprocher linguistiquement et culturellement de la majorité anglo-ontarienne et de favoriser ainsi l'exogamie. Une des conséquences notables de la montée du bilinguisme et de l'exogamie parmi les Franco-Ontariens est que le foyer n'est plus la place forte du français en Ontario comme il l'était auparavant. À ce sujet, les données du recensement national ont permis de découvrir que si 72 % des francophones marié(e)s à un(e) francophone déclarent communiquer surtout en français au foyer, il y en a quand même 18 % qui

déclarent communiquer surtout en anglais. Par ailleurs, 90 % des francophones mariés à un anglophone déclarent, quant à eux, communiquer surtout en anglais! Fait remarquable, l'abandon du français au foyer ne se traduit pas nécessairement par la décision d'envoyer les enfants dans les écoles de langue anglaise. En fait, plusieurs études montrent qu'en Ontario on trouve dans les écoles de langue française non seulement les enfants des parents qui maintiennent le français au foyer, mais aussi les enfants des parents qui tendent à l'abandonner, qu'ils forment un couple mixte ou non²². En ce qui concerne ces derniers enfants, c'est donc l'école, par opposition au foyer, qui devient le lieu privilégié de la transmission du français. Cette situation est fort différente de celle qu'ont connue les générations franco-ontariennes plus âgées. En majorité, elles ont été élevées en français au foyer. Toutefois, contrairement aux jeunes générations, elles n'ont pas été scolarisées en français ou ne l'ont été que partiellement. La légalisation de l'instruction publique en français et l'expansion du système des écoles de langue française qu'elle a entraînée ne remontent qu'à la fin des années soixante. Auparavant, la plupart des enfants franco-ontariens passaient par les écoles de langue anglaise.

Officialisation relative du français en Ontario

Bilinguisation quasi maximale, montée de l'exogamie, abandon accru du français au foyer sont autant d'indices montrant que la communauté franco-ontarienne est en pleine mutation sociolinguistique. Toutefois, grâce aux vigoureux efforts des leaders franco-ontariens, à la promulgation des lois fédérales sur le bilinguisme et à l'adoption de la nouvelle constitution nationale, les Franco-Ontariens ont obtenu durant les vingt-cinq dernières années la reconnaissance de droits linguistiques importants. Nous rappelons brièvement ici les principaux : extension du réseau français de télévision et de radiodiffusion de la Société Radio-Canada aux principales localités ontariennes, légalisation de l'enseignement en français dans les écoles élémentaires et secondaires publiques et catholiques, création d'une chaîne française de télévision éducative et, récemment, offre de services en langue française dans les ministères ou agences du gouvernement provincial, services qui sont venus s'ajouter à ceux déjà offerts par les ministères et agences du gouvernement fédéral. Il importe cependant de préciser que l'offre de tels services est loin d'équivaloir à une bilinguisation à grande échelle de ces deux paliers gouvernementaux. Il est malheureusement fort difficile de mesurer l'effet passé ou à venir de l'obtention de ces droits linguistiques sur le maintien du français en Ontario. Toutefois, il est indéniable qu'ils fournissent au « noyau dur » de la communauté franco-ontarienne des occasions accrues de vivre en français, une aide appréciable pour la transmission de la langue aux jeunes générations et qu'ils sont une source d'emplois requérant une connaissance de cette langue.

Les différentes manifestations de la divergence linguistique

Dans les sections suivantes, on aura l'occasion de voir que la divergence du français ontarien par rapport au québécois se manifeste de deux façons principales. D'une part, on peut observer aux différents niveaux du système linguistique (lexique, syntaxe, phonétisme, etc.) l'émergence de nouveaux usages. En tant que tels, on peut à juste titre les considérer comme des innovations linguistiques. D'autre part, on atteste des changements qui se manifestent seulement par une modification de la fréquence d'emploi de certains usages que le français ontarien partage avec le québécois. Certains montrent une tendance à disparaître, d'autres sont, au contraire, plus fréquemment employés qu'en québécois. Cette deuxième manifestation est donc une forme plus subtile de la divergence linguistique. On ne peut la mesurer adéquatement sans avoir recours à une approche quantitative.

Atténuation de la stratification sociale du langage

En milieu francophone majoritaire (la communauté francophone du Québec), l'école peut jouer un rôle non négligeable dans l'apprentissage de la langue normée (le français standard). Ceci est particulièrement vrai des communautés francophones où l'on parle communément une variété de français bien distincte du français standard. Dans de telles communautés, l'école est le lieu principal d'exposition à ce dernier type de français et elle joue un rôle clé dans la stratification sociale du langage. En d'autres termes, dans ces communautés, le niveau de scolarisation d'une personne est généralement un bon indicateur de sa connaissance du français standard. Il en va autrement en communauté francophone minoritaire, car l'instruction en français fait généralement défaut. Nous avons vu plus haut que les générations franco-ontariennes plus âgées — disons les francophones de plus de 30 ans — n'ont pas été éduqués en français ou ne l'ont été que partiellement, bien que, par ailleurs, elles aient aussi reçu une scolarisation plus ou moins élevée en anglais. Dans une étude consacrée à la prononciation des voyelles longues qui connaissent une réalisation vernaculaire diphtonguée (la voyelle /o/, *une rose* [Yn ɾo^wz], voir plus haut), on a constaté que lorsque les francophones avec un haut niveau d'éducation n'avaient été scolarisés que partiellement en français (ce qui est souvent le cas), ils employaient à un taux anormalement élevé des variantes diphtonguées²³. Ce résultat est pour le moins frappant car, dans une étude récente sur la diphtongaison en québécois, on a trouvé que les locuteurs hautement éduqués utilisent rarement les variantes diphtonguées²⁴. Il apparaît donc que, parmi les Franco-Ontariens plus âgés, le parler des locuteurs hautement scolarisés tend à se rapprocher de celui des locuteurs moins instruits. En d'autres termes, dans le parler des générations franco-ontariennes plus âgées, on peut observer un rétrécissement relatif de la stratification sociale du langage.

Un phénomène connexe, mais inverse, se manifeste au sein des jeunes générations, en particulier chez les jeunes qui, bien qu'ils soient entièrement scolarisés en français, n'emploient pas ou emploient rarement cette langue à la maison. Au sein de ce groupe, le parler des individus issus de la classe ouvrière tend à être dépourvu des traits typiques du français canadien populaire et, conséquemment, à rejoindre celui des jeunes des classes sociales plus élevées. Cela se comprend, car les jeunes de la classe ouvrière qui communiquent rarement en français au foyer sont, par là même, privés d'une source importante d'exposition au français populaire. Parmi les traits caractéristiques du français canadien populaire qui tendent à disparaître du parler de ces jeunes Franco-Ontariens, on peut mentionner, entre autres, la locution consécutive *ça fait que, su(r)/d'essus* (dans le sens de « chez »), la préposition de possession *à*, la réalisation [we] de la graphie *oi*, l'effacement du /l/ et le mot *truck*, synonyme familier de « camion », autant de traits que, nous l'avons vu, les Franco-Ontariens ont hérité de leurs ancêtres québécois.

Il vaut sans doute la peine de mentionner que les deux phénomènes que nous venons d'évoquer ne sont pas propres à la communauté franco-ontarienne. On les retrouve aussi (notamment le second) au sein des minorités linguistiques où l'obtention du droit à la scolarisation dans la langue minoritaire n'a pas pour autant résorbé la tendance à l'abandon de la langue ancestrale et donc, où l'école est, pour certaines familles, le lieu majeur, voire unique, de la transmission de cette langue aux enfants.

Simplification de la morphosyntaxe

Les recherches sur le français parlé des adolescents franco-ontariens ont montré que lorsque ces locuteurs ne parlent pas le français le plus souvent possible à la maison, ils tendent plus ou moins à simplifier les aspects irréguliers de la grammaire, ou ceux qui manquent de motivation sémantique et dont seule une pratique soutenue assure la maîtrise. Ainsi, on a constaté, entre autres, qu'ils tendent à remplacer les formes du subjonctif présent par des formes de l'indicatif (*il faut qu'il « sort » le chien à tous les matins*), à remplacer les terminaisons verbales de la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent par des terminaisons du singulier (*eux autres, ils comprend pas l'anglais*), ou encore à omettre le pronom réfléchi des verbes pronominaux (*je lève à sept heures tous les matins*²⁵).

On doit faire une remarque importante au sujet de ces cas de simplification de la morphosyntaxe du français. Pour surprenants qu'ils puissent paraître à ceux qui ont coutume de hiérarchiser les parlers en fonction de leur degré de conformité à la norme du français standard, ils ne sont pas pour cela aberrants. Par exemple, on sait qu'en français contemporain parlé, tous les verbes du premier groupe et même des verbes du troisième groupe (couvrir, offrir, mourir, voir, etc.) ne présentent plus de forme distinctive à la 3^e personne du pluriel de l'indicatif présent, (*il parle /parl/ et ils parlent*

/parl/; il couvre /kuvr/ et ils couvrent /kuvr/). On sait aussi qu'en français contemporain, à l'oral comme à l'écrit, il y a davantage de verbes qui ne distinguent plus le subjonctif présent de l'indicatif présent (*il travaille fort et il faut qu'il travaille fort*) que de verbes qui maintiennent ces distinctions. En d'autres termes, le français contemporain, même sous sa forme standard, nous fournit les preuves qu'il peut « fonctionner » sans formes verbales distinctives à la 3^e personne du pluriel de l'indicatif présent et dans les contextes qui requièrent le subjonctif présent. Et donc, bien qu'elle ne soit pas nécessaire, l'élimination du reste de ces formes verbales distinctives va dans le sens de l'histoire de la langue²⁶. En ce qui concerne les verbes dits pronominaux, on sait que le pronom « réfléchi » de plusieurs d'entre eux n'est plus qu'un appendice morphologique vide de son sens, à preuve le fait que ces verbes n'existent pas sous une forme simple (*s'en aller*, *se souvenir*, *s'emparer*, *s'esclaffer*) et que le pronom de nombre d'entre eux a perdu une large partie de son sens réfléchi (*se rappeler* ne veut pas dire « rappeler soi-même », *se trouver* ne veut pas dire « trouver soi-même »). Ce sont donc des éléments linguistiques dont le rendement fonctionnel est faible ou nul qui sont éliminés.

On peut signaler aussi que les simplifications morphosyntaxiques que nous avons observées sont inégalement diffusées dans le parler des adolescents. Certaines, comme l'élimination du subjonctif, sont observables avant tout dans le parler des locuteurs qui ne communiquent pas souvent en français au foyer, mais aussi dans celui des locuteurs qui maintiennent cette langue à la maison (ceci indique peut-être que ce phénomène existe en québécois). D'autres, par contre, telles l'élimination des pronoms réfléchis ou celle des formes distinctives de la 3^e personne du pluriel de l'indicatif présent, sont quasi inexistantes dans le parler de ces derniers. La sous-utilisation du français à la maison semble donc exercer une influence double sur la simplification morphosyntaxique : intensification du processus de simplification déjà inscrit dans le français vernaculaire et déclenchement de nouvelles simplifications.

Influence de l'anglais

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le bilinguisme est généralisé au sein de la communauté franco-ontarienne. Dans les faits, cela se traduit par un recours à l'anglais pour la communication de tous les jours, dans les rapports entre les groupes (ceux-ci peuvent être très fréquents dans les localités où les Franco-Ontariens côtoient une forte majorité anglophone), mais aussi dans les interactions intra-communautaires. C'est le cas notamment des jeunes générations qui peuvent avoir plus ou moins souvent recours à l'anglais pour communiquer entre elles et pour qui, nous le rappelons, le bilinguisme constitue sans aucun doute un pôle identitaire. Par ailleurs, étant donné la faiblesse démographique des Franco-Ontariens et leur statut socio-économique inférieur²⁷, de nombreux secteurs de la so-

ciété ontarienne sont dirigés par des anglophones et donc, la langue française n'y a pas droit de cité. On comprend ainsi que, dans une telle situation, l'anglais, langue de la majorité, exerce une influence certaine sur le français.

L'influence directe de l'anglais

L'influence directe de l'anglais se traduit par l'emprunt de mots à cette langue, comme les noms *high school* (« école secondaire »), *fridge* (« réfrigérateur »), *cable* [ke¹bl] (« le câble », c'est-à-dire « la câblodiffusion »), *movie* (« film »), *mortgage* (« hypothèque »), l'adverbe exclamatif *sure!* (« certain(ement)! »), la conjonction *so* (« ça fait que/alors ») ou encore la particule *back*, (il lui a donné *back* son argent) qui fait concurrence au préfixe *re-* dans son sens de retour (*donner back* = redonner). Précisons tout de suite que ces emprunts sont différents des mots d'origine anglaise plus anciens que les Québécois ont « apportés » avec eux lorsqu'ils sont venus s'installer en Ontario (des mots tels que *smatte*, *le fun*, *une poque*). Ces mots font partie du fonds lexical commun qui unit le français québécois et le français ontarien. Ils se sont intégrés au lexique du français québécois à une époque maintenant révolue, où celui-ci a subi une forte domination de l'anglais. Nous avons brièvement fait allusion plus haut au fait qu'en français ontarien ces emprunts marquent un net déclin dans le parler des locuteurs qui communiquent peu souvent en français à la maison, alors qu'ils demeurent vivaces dans le parler de ceux qui maintiennent cette langue au foyer! Cela constitue une excellente illustration du fait que ces emprunts sont intégrés au lexique du français vernaculaire.

Les emprunts qui sont propres aux Franco-Ontariens constituent, en quelque sorte, une nouvelle génération d'emprunts à l'anglais qui a vu le jour en Ontario et qui témoigne du fait que, dans cette province, le contact avec l'anglais est nettement plus intense qu'il ne l'a jamais été au Québec. À l'intérieur de la catégorie des emprunts spécifiquement franco-ontariens, on peut distinguer deux sous-groupes. Le premier inclut des mots anglais qui concurrencent des mots français qui font partie du vocabulaire de base et dont la disponibilité est grande (ce qui rend ces emprunts insolites). C'est le cas des mots *sure* et *so* et de la particule adverbiale *back*. Le deuxième sous-groupe comporte des mots anglais qui viennent concurrencer des mots qui existent certes en français, mais dont la disponibilité, en Ontario, est amoindrie, car ils appartiennent à des domaines de la société qui sont sous domination anglophone. Ainsi les emprunts *movie*, *mortgage*, *fridge* et *cable* ont des équivalents français, mais la disponibilité de ces derniers est sans nul doute bien inférieure à celle qu'ils ont au Québec et ce, pour la raison que nous venons d'invoquer²⁸. Le mot *high school* appartient à ce deuxième sous-groupe, excepté que les anglophones ne dominent plus le domaine de l'éducation et, par conséquent, cet emprunt est en régression (voir l'avant-dernière section de cette étude). Avant d'examiner de

manière plus détaillée des cas spécifiques d'emprunts proprement franco-ontariens, il importe de signaler que, même lorsqu'ils connaissent une large diffusion communautaire (ce qui est rarement le cas), ces emprunts n'évincent pas leurs équivalents français, et c'est pourquoi nous avons sciemment utilisé plus haut le terme *concurrer*. Par ailleurs, il conviendrait de ne pas exagérer leur importance au sein du lexique du français ontarien. À ce sujet, une recherche récente a révélé qu'ils ne représentent que 3 % de ce lexique et que, dans le discours, leur fréquence d'occurrence est encore plus faible²⁹.

Comme nous l'avons dit plus haut, la première sous-catégorie d'emprunts franco-ontariens (*back, so, etc.*) est pour le moins surprenante. En effet, on comprend mal que des mots français, hautement disponibles et qui ne sont pas reliés à des domaines sociétaux spécifiques sous domination anglaise, subissent la concurrence de leurs équivalents anglais. Cela dit, l'examen détaillé de cas types de ce genre d'emprunt peut révéler les raisons linguistiques ou sociopsychologiques cachées, mais non moins réelles, de leur entrée dans le lexique du français ontarien. Par exemple, l'emprunt de la particule adverbiale *back* vient combler un « trou » dans la morphosyntaxe du français. Au cours de l'histoire du français, les valeurs sémantiques du préfixe *re-* se sont affaiblies progressivement, un affaiblissement compensé par la création d'alternatives adverbiales en ce qui concerne la valeur de répétition (*tu me le redis, ton nom* et *tu me le dis encore/à nouveau, ton nom*). Une alternative adverbiale pour *re-* dans son sens de « retour » (*il est revenu chez lui*) n'ayant pas encore vu le jour, il y a donc une case vide sur ce point de la structure du français, case vide que *back* vient remplir : *il est venu back chez lui*. Par contraste, on peut noter que les adverbes *encore, à nouveau, etc.*, font obstacle à l'emprunt de leurs équivalents anglais *again, once more, etc.*, ces derniers mots n'ayant point trouvé place dans le lexique du français ontarien. En bref, en empruntant la particule adverbiale *back* à l'anglais, les Franco-Ontariens ont, en quelque sorte, devancé l'évolution morphosyntaxique du français sur ce point précis du système aspectuel³⁰. Plus intrigants encore, peut-être, sont les emprunts de cette sous-catégorie qui, contrairement à *back*, échappent à toute explication linguistique. On a mené une étude sociolinguistique détaillée de l'un d'entre eux, l'emprunt de la conjonction consécutive *so* mentionné plus haut (c'est trop cher, *so* je l'achète pas), qui concurrence le doublet *ça fait que/alors*³¹. Elle a mis au jour une dimension sociopsychologique originale de l'emprunt lexical en milieu bilingue. L'emprunt de la conjonction *so* est insolite, car on comprend mal que des mots aussi fondamentaux et vivaces (contrairement au préfixe déclinant *re-*) que *ça fait que* et *alors* soient concurrencés par un de leurs équivalents anglais. Dans l'étude de cet emprunt, on est donc parti de l'hypothèse que *so* devrait se trouver surtout (voire exclusivement) concentré dans le parler des Franco-Ontariens qui sous-utilisent le français et/ou dans les communautés où ces locuteurs sont nombreux, locuteurs à la rigueur susceptibles de méconnaître *ça fait que* et

alors. On est arrivé au résultat surprenant que ceux qui emploient le plus volontiers (et de loin!) *so*, sont en fait les locuteurs qui sont les plus bilingues (ceux qui sont également compétents en français et en anglais), qui ne montrent pas de tendance évidente à sous-utiliser le français et donc, qu'on ne peut soupçonner d'ignorer des mots courants comme *ça fait que* ou *alors*. Les observations de plusieurs chercheurs qui se sont penchés sur le phénomène de l'emprunt lexical en communauté bilingue nous mettent sur la piste d'une explication plausible de cette découverte. Selon ces chercheurs, les locuteurs d'une langue minoritaire qui sont hautement bilingues, feraient des emprunts « gratuits » au vocabulaire de base de la langue majoritaire pour symboliser leur double appartenance linguistique et culturelle³². Cette interprétation cadre avec un fait observé dans plusieurs recherches en milieu scolaire franco-ontarien. Il n'est pas rare que, quand ils s'expriment en français, les jeunes Franco-Ontariens qui sont et qui se perçoivent comme des locuteurs vraiment bilingues, « passent » brièvement à l'anglais lorsqu'ils estiment nécessaire de rappeler leur double appartenance³³.

Nous terminerons cette présentation des manifestations directes de l'influence de l'anglais, en mentionnant un aspect de cette influence qui est particulièrement saillant pour l'observateur externe comme pour les membres de la communauté. Il concerne la prononciation des emprunts à l'anglais. D'une façon générale, on constate que les Franco-Ontariens montrent une nette tendance à prononcer ces emprunts en respectant les règles de la prononciation anglo-canadienne et qu'ils se distinguent ainsi des Québécois et *a fortiori* des francophones d'Europe qui tendent, au contraire, à franciser la prononciation des emprunts à l'anglais. Par exemple, dans le cas des mots *hockey*, *diesel*, *toboggan*, *T.V.* ou des noms de marque comme *Plymouth*, *Toyota*, les Franco-Ontariens adoptent des prononciations très proches (sinon identiques) de celles des Canadiens anglophones : [hɔ'ki:], [di:'zal], [tabp'gan], [t^hi'vi:], [pli'maθ], [t^hayo^wta]. Alors que les Québécois prononceraient ces mots, respectivement, [ɔke'], [d^zjezɛl'], [tɔboga'], [teve'], [plimut'], [tɔyotɑ']. À ce sujet, deux recherches sur la prononciation des emprunts à l'anglais en québécois et en ontariois montrent que si les Franco-Ontariens prononcent ces emprunts nettement plus à l'anglaise que les Québécois, c'est que dans l'ensemble les premiers ont une bien meilleure connaissance de l'anglais que les seconds³⁴. Ce facteur ne semble pas toutefois être une condition suffisante, puisque les francophones hautement bilingues, mais vivant en milieu québécois, prononcent les emprunts moins à l'anglaise que les Franco-Ontariens³⁵. Un autre facteur, d'ordre sociopsychologique, semble donc aussi entrer en ligne de compte. Il est relié aux différences d'attitudes que l'on constate entre les deux communautés, envers les Anglo-Canadiens et le bilinguisme, celles des Franco-Ontariens étant nettement plus favorables que celles des Québécois. À la limite, ces différences vont faire que, pour un Québécois, la prononciation à l'anglaise peut suggérer un manque de fierté ethno-

linguistique et que, pour un Franco-Ontarien, la francisation des emprunts peut être perçue comme le signe d'un nationalisme excessif ou refléter un manque déplorable de connaissance de l'anglais³⁶.

L'influence indirecte de l'anglais

Nous nous limiterons à une présentation des deux manifestations principales de l'influence indirecte de l'anglais. La première se traduit principalement par des modifications du sens ou des contraintes syntaxiques de mots français, résultant d'un transfert du sens de mots ou de règles syntaxiques anglaises. Elle est donc plus subtile que l'influence directe, puisqu'elle n'implique pas, comme dans le cas des emprunts directs, le transfert de formes (signifiants) anglaises en tant que telles. En voici un exemple : l'emploi de la préposition *à* après les verbes *écouter* et *regarder* : il écoute *à* son radio (les verbes anglais équivalents, *listen* et *look*, sont suivis d'un objet indirect introduit, respectivement, par *to* et *at*, les équivalents de *à*)³⁷. On peut faire plusieurs remarques au sujet de ce genre d'innovations linguistiques. On constate, tout d'abord, qu'elles représentent des déviations plus ou moins fortes par rapport à la sémantique des mots pleins ou grammaticaux du français. Parmi les cas de déviation forte, on peut mentionner les calques linguistiques, tournures produites à l'aide de mots français mais dont le sens ou la syntaxe reflètent presque entièrement ceux d'usages anglais équivalents et donc, qui ne sont pas toujours facilement compréhensibles pour un francophone ignorant l'anglais. En voici quelques exemples : l'emploi du verbe *être* à la place des verbes *avoir* ou *faire* pour exprimer un état ou une mesure : *je suis peur* (*I am scared*) pour « j'ai peur », ou *je suis douze* (*I am twelve*) pour « j'ai douze ans »; ou encore l'emploi de l'adverbe *dessus* avec les verbes *être* ou *mettre*, pour signifier qu'un appareil est allumé ou qu'on l'allume : *il est dessus* (*it is on*), *met le dessus* (*put it/switch it on*). Parmi les cas de déviation mineure par rapport à la sémantique ou à la syntaxe des mots français, on peut mentionner l'emploi de la préposition *sur* devant les mots *télévision* et *radio* : *je vas regarder la finale de hockey ce soir sur la télévision* (dans ce contexte en anglais, on emploie la préposition *on*, équivalent de la préposition *sur*); ou encore l'emploi de la préposition *à* après les verbes *regarder* et *écouter*, mentionné plus haut. Généralement compréhensibles pour un francophone qui ne connaîtrait pas l'anglais, ces innovations ont ceci de remarquables qu'elles sont compatibles avec la « logique » du sous-système de la langue où elles font surface. Ainsi, l'emploi d'un complément d'objet indirect après les verbes *écouter* et *regarder* n'est pas si étonnant que l'on pourrait le croire au premier abord, compte tenu du fait qu'il existe entre ces verbes et leurs compléments une relation de directionnalité qui est explicitement exprimée par la préposition *à* après des verbes de sens connexes tels que *parler* ou *penser* : *il parle à son chat*. Dans certains cas, on peut même se demander si l'on n'aurait pas affaire à des innovations qui pourraient tout aussi bien décou-

ler de la dynamique interne du français ontarien ou, tout au moins, qui sont renforcées par ce facteur. C'est le cas de l'emploi de *sur* devant les mots *radio*, *télévision* qui, bien qu'il soit incontestablement une innovation par rapport à l'usage québécois, n'est pas du tout incompatible avec le sémantisme de la préposition *sur*, à preuve l'usage connexe et tout à fait standard de *sur* devant le mot *ondes* : diffusé *sur* ondes courtes³⁸. La deuxième remarque qu'il importe de faire au sujet de ces cas d'influence indirecte de l'anglais est qu'ils sont inégalement diffusés au sein de la communauté. À ce sujet, plusieurs études de cas ont montré que plus la déviation sémantique ou syntaxique de l'innovation est forte, moins elle est diffusée dans la communauté. Ainsi, on a constaté dans une étude sur le parler des Franco-Ontariens adolescents que l'emploi du verbe *être* à la place du verbe *avoir*, pour exprimer un état ou une mesure, n'est observable que dans le parler des jeunes qui communiquent rarement en français au foyer. Par contraste, l'usage de *sur* devant *radio* et *télévision* connaît, quant à lui, une diffusion nettement plus large. On l'observe même (à un niveau de fréquence moindre, il est vrai) dans le parler des adolescents qui maintiennent le français au foyer.

Le deuxième type d'influence indirecte de l'anglais se traduit par une évolution « à bascule » : un élément du français voit sa fréquence discursive augmenter, alors qu'un autre, doté du même sens, voit sa fréquence décliner³⁹. Fait remarquable, l'élément qui est plus fréquemment utilisé est relié par le sens et la forme à un élément anglais équivalent; celui qui fait l'objet d'un abandon progressif, par contre, n'a pas de contrepartie anglaise de forme et de sens similaire. Au bout du compte, donc, ce type de changement linguistique a lui aussi pour effet d'augmenter la congruence entre le français et l'anglais. Cela dit, il procède non pas par importation de mots ou de sens anglais, mais par une élimination graduelle, et sans doute largement inconsciente, de mots non congruents. Ce phénomène a fait l'objet de peu de recherche en ce qui concerne le français ontarien et, d'une façon plus générale, dans les langues minoritaires. On en a identifié un cas dans le français parlé des Franco-Ontariens adolescents. Il s'agit de la montée de la locution prépositionnelle *à la maison* et du déclin de *chez* (je rentre *à la maison/chez moi*), la première ayant une contrepartie anglaise reliée au niveau du sens et de la forme : (*at*) *home*, l'autre n'en ayant pas⁴⁰. Fait notable, on a trouvé que ce changement linguistique se manifestait même dans le parler des locuteurs qui maintiennent le français au foyer (exception faite de celui des adolescents qui résident dans la communauté franco-ontarienne fortement majoritaire de Hawkesbury). Nous avons vu plus haut que, chez les Franco-Ontariens de Hawkesbury, il y a nettement moins de bilingues que dans la plupart des autres communautés franco-ontariennes. De plus, j'ai personnellement observé que les jeunes Franco-Ontariens de Hawkesbury ont souvent une connaissance imparfaite de l'anglais. Dans les autres communautés franco-ontariennes où on a recueilli des corpus de français parlé, tous ou presque tous les locuteurs

adolescents sont de bons ou d'excellents bilingues. On aurait donc affaire à un type de changement linguistique subtil qui se manifesterait dès que les Franco-Ontariens atteignent un bon niveau de bilinguisme et même si, par ailleurs, ils maintiennent le français au foyer.

Plus rares sont les cas d'influence indirecte de l'anglais où l'élément que l'on abandonne a une contrepartie anglaise reliée sur le plan phonétique, alors que ceux dont la fréquence discursive augmente n'en ont pas! Nous en avons observé un en milieu scolaire, il s'agit de la tendance à éviter le mot *phoque* (ce mot rappelle le mot anglais malséant *fuck* « foutre ») au profit des mots plus ou moins équivalents et moins communs *otarie*, *loup de mer*. Ce cas est particulièrement intéressant, car il illustre le rôle du tabou linguistique comme facteur de changement linguistique en communauté bilingue.

Enrichissement du lexique par le biais de la néologie

Comme nous l'avons dit plus haut, durant les dernières décennies, les Franco-Ontariens ont obtenu plusieurs droits linguistiques importants, le droit à l'instruction en français étant sans nul doute le plus important d'entre eux. Cela a eu pour conséquence d'ouvrir au français plusieurs secteurs clés de la société ontarienne, dont il était exclu auparavant. L'effet de cette expansion du français est triple. On observe : i) une refrancisation du vocabulaire associé à ces secteurs, qui se traduit par la récupération de termes français existant déjà et que l'on substitue aux emprunts à l'anglais; ii) la création de néologies lexicales françaises (par la traduction ou par d'autres procédés), qui viennent se substituer à des termes anglais sans équivalents français, car ils renvoient à des réalités propres aux communautés anglo-ontariennes ou anglo-canadiennes; iii) la création de néologies lexicales françaises pour désigner des réalités proprement franco-ontariennes.

En ce qui concerne la refrancisation (par récupération de termes français), contentons-nous de dire que si elle n'a rien d'original, elle peut néanmoins revêtir une forme spectaculaire. Mentionnons, comme exemple, l'emploi désormais quasi généralisé du mot *école secondaire* par les jeunes générations (les premières bénéficiaires de la légalisation de la scolarisation en français) aux dépens de son équivalent anglais *high school*, qui fut largement emprunté par les anciennes générations (générations qui n'ont pas connu les écoles secondaires de langue française dans leur jeunesse). Pour ce qui est des néologies lexicales ontarioises, nous puiserons nos exemples dans le vocabulaire de l'éducation. Mentionnons les mots *surintendant*, *directeur d'éducation* et *conseil scolaire* (les Québécois disent *commission scolaire*), qui ont remplacé leur équivalent anglais et qui appartiennent au vocabulaire de l'administration scolaire ontarienne. Pour ce qui est des néologies qui reflètent des aspects typiques de l'éducation franco-ontarienne, on mentionnera : *comité d'admission* (comité mis en place par les conseils scolaires pour décider de l'admissibilité des élèves qui n'ont pas le droit cons-

titutionnel d'accès aux écoles de langue française), *module de langue française* (classes où l'on offre une instruction en langue française et qui sont placées dans une école de langue anglaise, formant une unité administrative subalterne), *école mixte* ou *bilingue* (école incluant un *module de langue française*) et les mots *cours* ou *classe de reffrancisation* ou de *récupération*. Ces mots désignent une forme d'enseignement du français ou en français que les *écoles de langue française* (écoles francophones homogènes, c'est-à-dire unilingues/non mixtes) prodiguent aux élèves qui viennent des foyers où l'on ne parle plus/pas français, dans le but de leur faire rattraper leur retard dans cette langue.

Terminons cette section en mentionnant que la (re)francisation du vocabulaire des secteurs conquis par le français est due aux initiatives prises par les *coordinateurs de langue française* (autre néologie) — hauts fonctionnaires chargés de l'application de la loi provinciale sur les services de langue française dans les différents ministères ou agences gouvernementales —, par les traducteurs à l'emploi du gouvernement provincial et, d'une façon plus générale, par les francophones qui travaillent dans ces ministères ou agences. En d'autres termes, contrairement au Québec, en Ontario la (re)francisation du vocabulaire et des milieux de travail se fait en l'absence d'un organisme paragouvernemental de planification linguistique tel que l'Office de la langue française au Québec. Cette différence illustre les limites avec lesquelles la minorité franco-ontarienne doit nécessairement composer dans ses efforts pour donner une plus grande assise au français dans la société ontarienne.

Conclusion

Au terme de cette présentation générale sur le français ontarien, nous espérons que le lecteur aura été sensibilisé au moins aux deux faits principaux suivants. Tout d'abord, ce parler constitue une réalité complexe et hautement variable et il interdit donc les généralisations hâtives. Nous avons fait mention à plusieurs reprises du fait que certains traits distinctifs du français ontarien connaissent une large diffusion au sein de la communauté, que d'autres sont, de toute évidence, cantonnés dans le parler des francophones qui sous-utilisent le français (bilingues à dominance anglaise) et que d'autres encore sont l'apanage des locuteurs hautement bilingues. Si on a réalisé des progrès certains dans la compréhension des facteurs linguistiques, sociologiques et sociopsychologiques qui sont responsables de ces différences de diffusion, il est clair que cet axe de recherche devrait continuer à faire l'objet d'une attention privilégiée⁴¹. En deuxième lieu, l'examen des innovations linguistiques propres au français ontarien révèle à quel point celles-ci se produisent de façon non aléatoire et sont, au contraire, guidées par des principes et des mécanismes linguistiques ou sociolinguistiques. Ainsi, par exemple, on a vu que certains emprunts à l'anglais viennent combler des lacunes du vocabulaire du français

ontarien ou du français en général, qu'un autre offre une « solution » à un déséquilibre de l'évolution morphosyntaxique du français et que d'autres encore remplissent des fonctions socio-symboliques reliées à la dimension bilingue de l'identité franco-ontarienne. Dans le même ordre d'idées, on a vu que si la simplification morphosyntaxique est occasionnée ou intensifiée par la sous-utilisation du français, elle n'est pas pour cela disfonctionnelle ou contraire à la logique de la langue. Dans le passé, le français ontarien a trop souvent fait l'objet de jugements stéréotypés et stigmatisants. Jargon hybride, parler déstructuré ou appauvri sont autant de qualificatifs dont on l'a affublé. Il est à espérer qu'avec le développement de la recherche sociolinguistique consacrée à ce parler, il pourra dans l'avenir faire l'objet d'une perception plus objective et plus positive.

NOTES

1. Édouard Beniak et Françoise Mougeon ont lu et judicieusement critiqué la première version de cette étude. Je les remercie beaucoup de leurs commentaires qui m'ont aidé à l'améliorer.

2. Voir Raymond Mongeon, Michael Canale et Édouard Beniak, « Le Français ontarien : un aperçu linguistique », in *Orbit*, vol. 10, n° 5, 1979, p. 21-23. Paru également dans *L'Express de Toronto*, vol. 4, n° 1, et *Le Voyageur* (Sudbury), 11^e année, n° 47.

3. Pour l'ontariois, voir Alain Thomas, *La Variation phonétique : cas du franco-ontarien*, Montréal, Didier, 1986; pour le québécois, voir Denis Dumas, *Nos façons de parler*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1987.

4. Voir Alain Thomas et Denis Dumas, *op. cit.*

5. Voir Alain Thomas, « Normes et usages phonétiques en franco-ontarien », *Travaux du cercle linguistique de Nice*, n° 10-11, 1988-1989, p. 89-101; Denis Dumas, *op. cit.*

6. Pour le français ontarien, voir Shana Poplack et Douglas

Walker, « Going through (l) in Canadian French », in David Sankoff, ed., *Diversity and Diachrony*, Philadelphie, John Benjamins, 1986, p. 173-198; Jeff Tenant, « Observations sur la chute du L dans le français de North Bay (Ontario) », article présenté au Congrès international de phonétique tenu à Aix-en-Provence, août 1991. Pour le québécois, voir Henrietta Cedergren et Gillian Sankoff, « Les Contraintes sociolinguistiques de l'élimination du L chez les Montréalais », dans Marcel Boudreault et Frankwalt Moehren, eds, *Actes du 13^e congrès international de linguistique et philologie romanes*, Québec, PUL, 1976, p. 1101-1116.

7. Alexander Hull, « Des origines du français dans le Nouveau Monde », dans Raymond Mougeon et Édouard Beniak (éditeurs), *Recherches sur les origines du français au Canada*, en préparation.

8. Voir Alain Thomas, 1986, *op. cit.*

9. Voir Marcel Juneau, *Contribution à l'histoire de la prononcia-*

tion au Québec, Québec, PUL, 1972.

10. Voir Alain Thomas, 1986 et Marcel Juneau, *op. cit.*

11. Voir Édouard Beniak, Raymond Mougeon et Daniel Valois, *Contact des langues et changement linguistique : étude sociolinguistique du français parlé à Welland (Ontario)*, Québec, CIRB, 1985.

12. Ce mot ne fait pas partie du vocabulaire général de tous les Français.

13. Ce mot et les mots précédents sont attestés en québécois, entre autres, par Normand Beauchemin, Pierre Martel et Michel Théoret dans *Vocabulaire du québécois parlé en Estrie : fréquence, dispersion et usage*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Faculté des arts, 1983.

14. Pour le québécois, voir Pierre Martel, « Les Variables lexicales sont-elles sociolinguistiquement intéressantes? », dans *Actes du XVII^e congrès international de linguistique et philologie romanes*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1984.

15. La variante *m'as* est attestée dans plusieurs variétés de français (à l'exception de l'acadien) et des créoles qui résultent de la première expansion coloniale française. On peut donc supposer qu'elle était communément employée en français hexagonal populaire du XVII^e siècle.
 16. Voir Raymond Mougeon et Édouard Beniak, *Linguistic Consequences of Language Contact and Restriction: The Case of French in Ontario, Canada*, Oxford University Press, 1991, chap. 11.
 17. Voir Raymond Mougeon et Édouard Beniak, 1991, *op. cit.*, chap. 7.
 18. Voir Raymond Mougeon et Édouard Beniak, « Bilingualism, Language Shift and Institutional Support for French: The Case of the Franco-Ontarians », in *International Journal of the Sociology of Language*, Vol. 102, No. 4, 1993.
 19. Ces statistiques et celles qui précèdent sont tirées du recensement de 1981 (les données du recensement de 1991 n'étant pas encore publiées). Cependant, les données sur le nombre d'individus ayant acquis le français en parallèle avec l'anglais viennent du recensement partiel de 1986. Avant ce recensement, on ne pouvait pas identifier ces individus, car la question sur la langue du répondant n'admettait pas les réponses doubles.
 20. Voir Raymond Mougeon et Édouard Beniak, 1991, *op. cit.*, chap. 2.
 21. Voir Monica Heller, « The Role of Language in the Formation of Ethnic Identity », in J. Phinney et M. Rotheram, eds, *Children's Ethnic Socialization: Identity, Attitudes and Interactions*, Sage Publications, 1987, p. 180–200; Richard Clément, Renée Gauthier et Kimberley Noels, *Choix linguistiques en milieu minoritaire: attitudes et identités concomitantes*, manuscrit inédit, Université d'Ottawa, École de psychologie, 1992.
 22. Voir Charles Castonguay (« Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes-françaises », dans *Canadian Journal of Sociology and Anthropology*, 16, 1979, p. 21–31) qui s'est servi des données du recensement de 1971 pour calculer les taux de maintien du français au foyer en fonction du type de mariage contracté par le répondant, et Raymond Mougeon et Édouard Beniak, 1991, chap. 2 et 1993, *op. cit.*
 23. Voir Raymond Mougeon et Édouard Beniak, « Social Class and Language Variation in Bilingual Speech Communities », in Gregory Guy, John Baugh et Deborah Schiffrin, eds, *Towards a Social Science of Language: A Festschrift for William Labov*, Cambridge University Press, 1993.
 24. Voir Laurent Santerre et Jean Milo, « Diphthongization in Montreal French », in David Sankoff, ed., *Linguistic Variation: Models and Methods*, New York, Academic Press, 1978, p. 173–184.
 25. Pour le subjonctif, voir Michel Laurier, « Le Subjonctif dans le parler franco-ontarien: un mode en voie de disparition? », dans Raymond Mougeon et Édouard Beniak (éditeurs), *Le Français canadien parlé hors Québec: aperçu sociolinguistique*, Québec, PUL, 1989, p. 105–126; pour les terminaisons de la 3^e personne du pluriel, voir Raymond Mougeon et Édouard Beniak, 1991, *op. cit.*, chap. 5; et pour les réfléchis, voir Mougeon, Brent-Palmer, Bélanger et Cichocki, *Le Français parlé en situation minoritaire*, vol. 1, Québec, CIRB, 1982.
 26. Dans les ouvrages sur le français populaire hexagonal (voir, entre autres, Françoise Gadet, *Le Français populaire*, Paris, PUF, 1992), on atteste également un déclin relatif du subjonctif présent et une tendance à l'élimination des formes verbales distinctives à la 3^e per-
- sonne du présent de l'indicatif. Cette coïncidence souligne le caractère logique de ces innovations en français ontarien. On ne devrait toutefois pas pousser ce parallélisme trop loin, car il est clair que la sous-utilisation du français en contexte franco-ontarien (sans parler de l'influence de l'anglais, langue sans subjonctif) donne un caractère nettement plus marqué à ces simplifications.
27. Voir Michel Vaillancourt, « Les Francophones hors Québec et les anglophones au Québec », dans *Deux poids deux mesures*, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec, 1978. On doit toutefois remarquer que, selon une étude récente, les jeunes générations franco-ontariennes auraient rejoint leurs compatriotes anglo-ontariens sur le plan socio-économique.
 28. La plupart des emprunts mentionnés précédemment et plus bas proviennent de notre corpus du français parlé à Welland (voir note 11).
 29. Voir Shana Poplack, David Sankoff et Christopher Miller, « The Social Correlates and Linguistic Processes of Lexical Borrowing and Assimilation », in *Linguistics*, 26, 1988, p. 47–104.
 30. Le lecteur qui voudrait en apprendre plus sur cet emprunt insolite du français ontarien, mais qui existe aussi en acadien où il y connaît une extension syntaxique et sémantique plus large, peut consulter Michael Canale, Raymond Mougeon, Monique Bélanger et Christine Main, « Recherches en dialectologie franco-ontarienne », dans *Working Papers on Bilingualism*, 14, 1977, p. 1–20; Ruth King, « BACK again », communication présentée au XIV^e congrès annuel de l'ALPA, tenu à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, 1991.
 31. Voir Raymond Mougeon et Édouard Beniak, 1991, *op. cit.*, chap. 11.

32. Voir, entre autres, Uriel Weinreich, *Languages in Contact*, La Haye, Mouton, 1968.

33. Voir, entre autres, Monica Heller, *op. cit.*

34. Voir Raymond Mougeon, Édouard Beniak et Daniel Valois, « Variation in the Phonological Integration of Loanwords in a Bilingual Speech Community », article inédit présenté au congrès NWAVE-XIII, Philadelphie, 25-27 octobre, 1984; Shana Poplack, David Sankoff et Christopher Miller, *op. cit.*

35. Voir Shana Poplack, David Sankoff et Christopher Miller, *op. cit.*

36. Je rédige cet article alors que j'amorce un congé sabbatique en France avec ma famille. J'ai pu constater des réactions d'étonnement, mêlées d'agacement, chez mes deux enfants (nés et élevés en Ontario, éduqués dans les écoles franco-ontariennes et bilingues prototypiques), lorsqu'ils entendent des emprunts à l'an-

glais dont le phonétisme est fortement gallicisé.

37. Tous ces exemples d'influence indirecte proviennent de nos corpus de français parlé par les adolescents. Cependant, on les entend aussi dans la bouche des locuteurs plus âgés.

38. Pour plus de détails sur ce phénomène, voir Raymond Mougeon et Édouard Beniak, 1991, *op. cit.*, chap. 9.

39. Il n'est pas limité aux cas de synonymie; il peut affecter les mots uniques (sans synonyme) et même les sons. Toutefois, il est probable que la synonymie favorise ce type de convergence interlinguistique, car, disposant de plusieurs mots pour exprimer le même concept, les locuteurs peuvent éliminer l'élément non congruent à moindre coût pour la communication.

40. Voir Raymond Mougeon et Édouard Beniak, 1991, *op. cit.*, chap. 10.

41. Voir Édouard Beniak et Raymond Mougeon, « Recherches sociolinguistiques sur la variabilité en français ontarien », dans Raymond Mougeon et Édouard Beniak (éditeurs), 1989, *op. cit.*; Raymond Mougeon et Édouard Beniak, 1991, *op. cit.*, chap. 1 et 12, pour une classification scalaire et implicationnelle des différents types de changements linguistiques attestés en français ontarien, compte tenu de leur degré de diffusion et du niveau de bilinguisme ou de maintien du français. L'effet du facteur sociopsychologique sur la variation et le changement linguistiques en ontariois a jusqu'à présent fait l'objet de peu de recherche, exception faite des recherches sur l'alternance de codes en milieu scolaire franco-ontarien, menées par Monica Heller et son équipe.